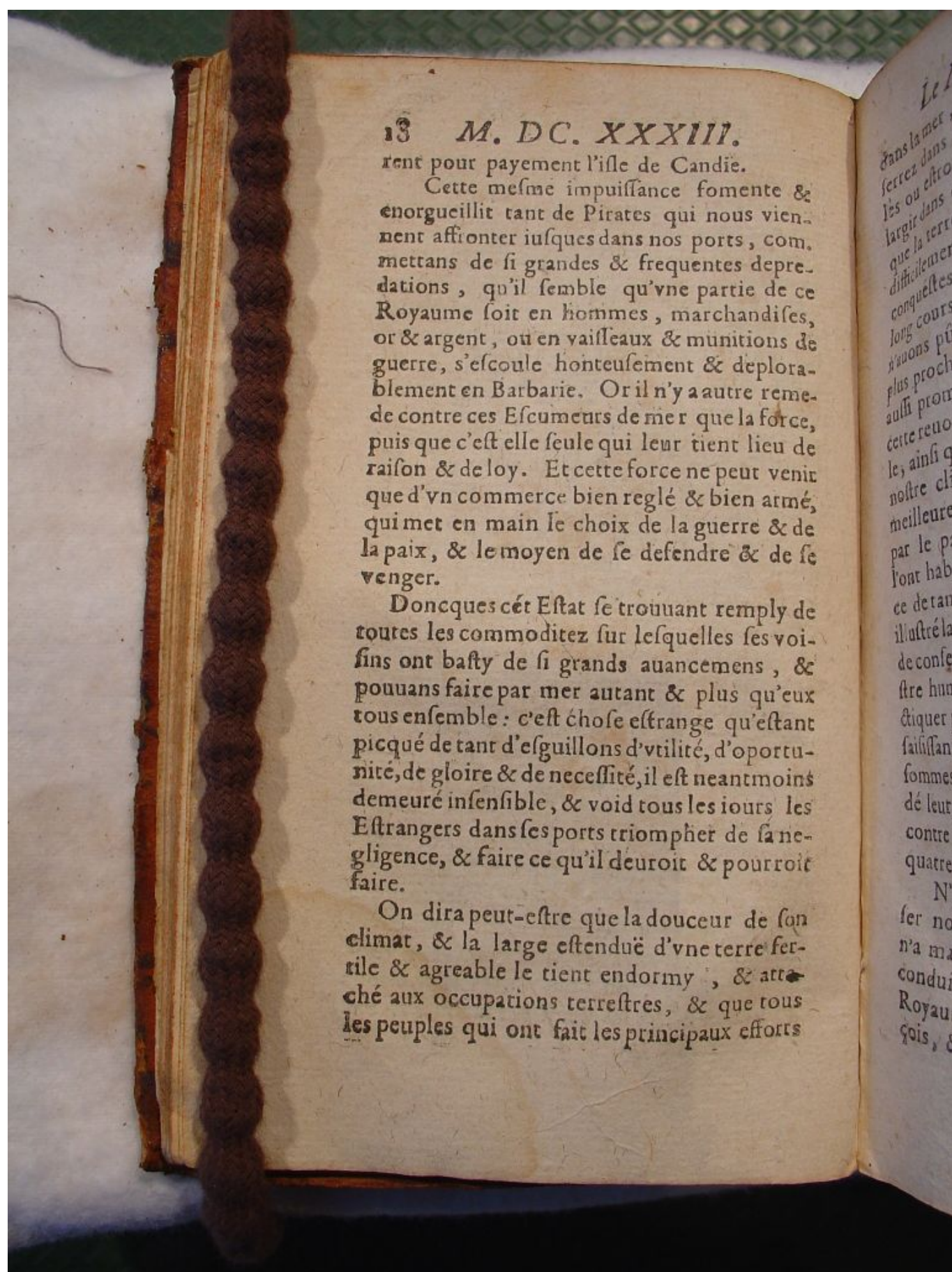


1633_0018.jpg



13 *M. DC. XXXIII.*

rent pour payement l'isle de Candie.

Cette mesme impuissance foment & enorgueillit tant de Pirates qui nous viennent affronter iusques dans nos ports, com. mettans de si grandes & frequentes depredations, qu'il semble qu'une partie de ce Royaume soit en hommes, marchandises, or & argent, ou en vaisseaux & munitions de guerre, s'escole honteusement & deplorablement en Barbarie. Or il n'y a autre remede contre ces Escumeurs de mer que la force, puis que c'est elle seule qui leur tient lieu de raison & de loy. Et cette force ne peut venir que d'un commerce bien reglé & bien armé, qui met en main le choix de la guerre & de la paix, & le moyen de se defendre & de se venger.

Doncques cet Estat se trouvant remply de toutes les commoditez sur lesquelles ses voisins ont basti de si grands auancemens, & pouuans faire par mer autant & plus qu'eux tous ensemble: c'est chose estrange qu'estant picqué de tant d'esguillons d'utilité, d'opportunité, de gloire & de necessité, il est neantmoins demeuré insensible, & void tous les iours les Estrangers dans ses ports triompher de sa negligence, & faire ce qu'il deuroit & pourroit faire.

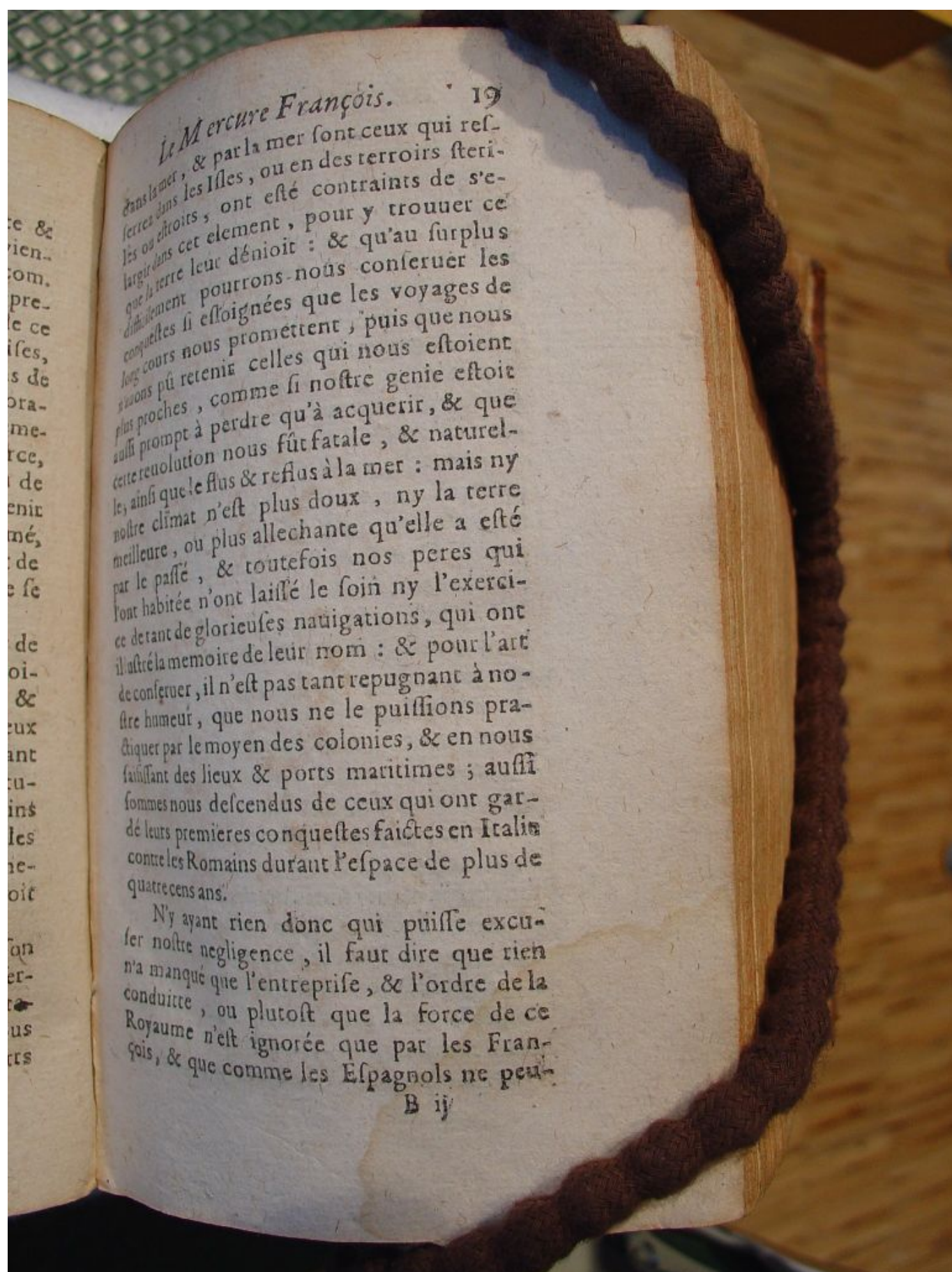
On dira peut-estre que la douceur de son climat, & la large estenduë d'une terre fertile & agreable le tient endormy, & attaché aux occupations terrestres, & que tous les peuples qui ont fait les principaux efforts

Le A
sans la mer
serrez dans
les ou estre
largir dans
que la terre
difficilemen
conquestes
long cours
n'auons pu
plus proch
aussi prom
cette renou
le, ainsi q
nostre cli
meilleure
par le pa
l'ont habi
ce de tan
il a esté la
de conser
stre hum
étiquer p
saisissant
somm
de leurs
contre l
quatre
N'y
fer no
n'a ma
condui
Royaur
çois, &

1633_0706.jpg



1633_0019.jpg



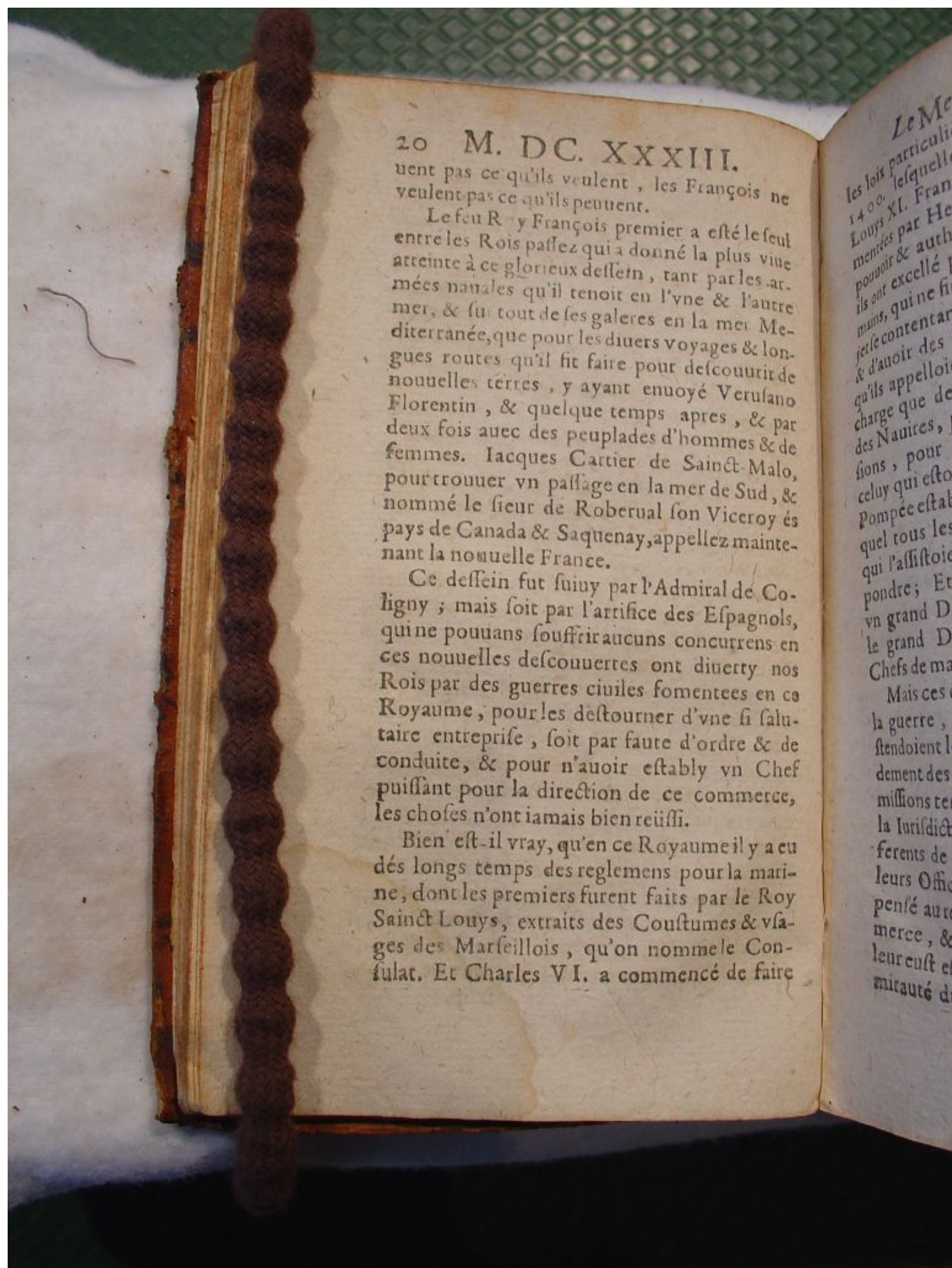
1633_0707.jpg



1633_0708.jpg



1633_0020.jpg



20 M. DC. XXXIII.

uent pas ce qu'ils veulent, les François ne
veulent pas ce qu'ils peuvent.

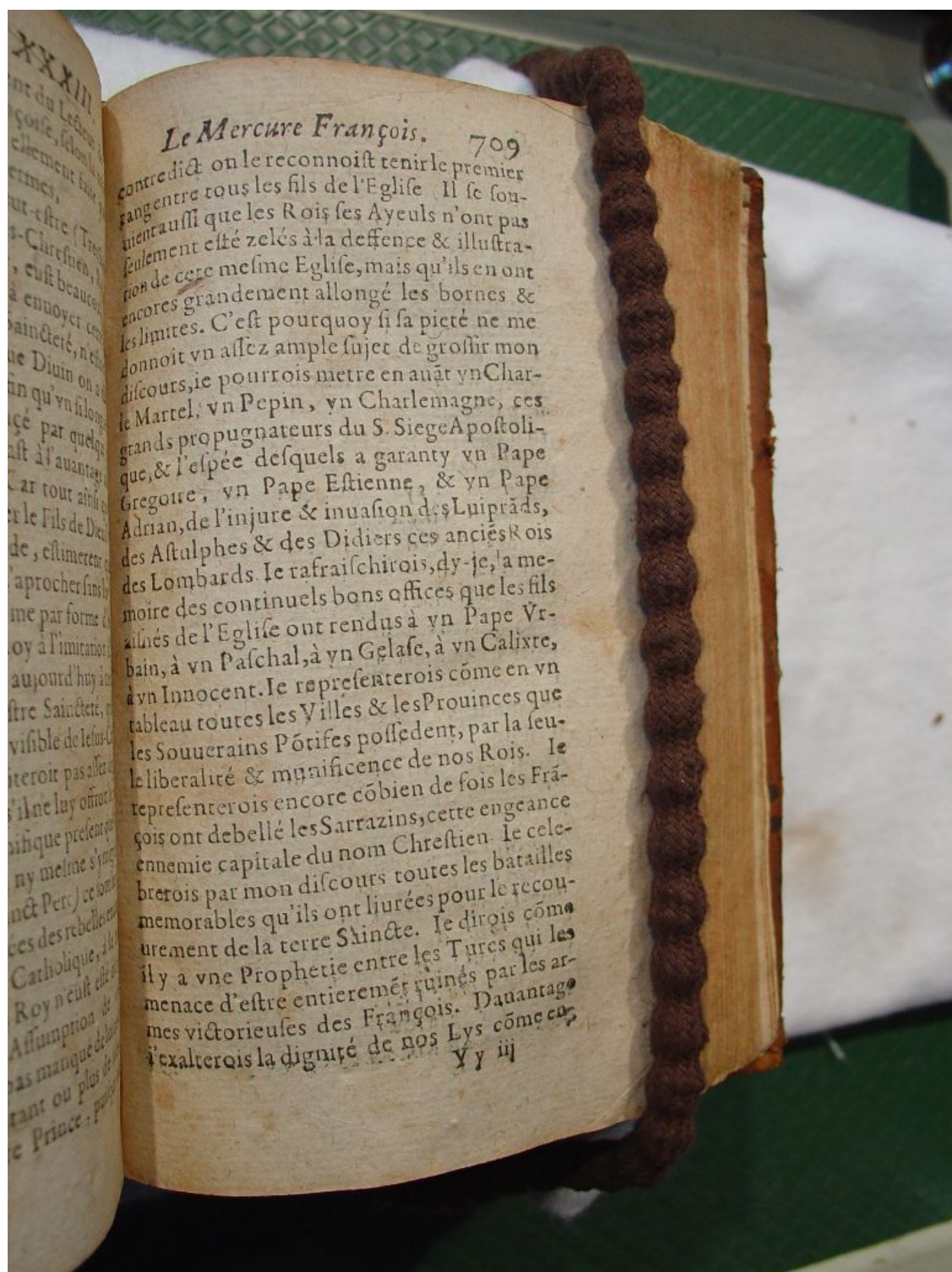
Le feu Roy François premier a esté le seul
entre les Rois passez qui a donné la plus viue
atteinte à ce glorieux dessein, tant par les ar-
mées navales qu'il tenoit en l'yne & l'autre
mer, & sur tout de ses galeres en la mer Me-
diterranée, que pour les diuers voyages & lon-
gues routes qu'il fit faire pour descouvrir de
nouuelles terres, y ayant enuoyé Verusano
Florentin, & quelque temps apres, & par
deux fois avec des peuplades d'hommes & de
femmes. Jacques Cartier de Saint-Malo,
pour trouuer vn passage en la mer de Sud, &
nommé le sieur de Roberual son Viceroy és
pays de Canada & Saquenay, appelez mainte-
nant la nouuelle France.

Ce dessein fut suiuy par l'Admiral de Co-
ligny; mais soit par l'artifice des Espagnols,
quine pouuans souffrir aucuns concurrens en
ces nouuelles descouvertes ont diuertty nos
Rois par des guerres ciuiles fomentees en ce
Royaume, pour les destourner d'une si salu-
taire entreprise, soit par faute d'ordre & de
conduite, & pour n'auoir estably vn Chef
puissant pour la direction de ce commerce,
les choses n'ont iamais bien reüssi.

Bien est-il vray, qu'en ce Royaume il y a eu
dés longs temps des reglemens pour la mari-
ne, dont les premiers furent faits par le Roy
Saint Louys, extraits des Coustumes & vsa-
ges des Marseillois, qu'on nomme le Con-
sulat. Et Charles VI. a commencé de faire

Le Me
les loix particulie
1400. lesquelles
Louys XI. Franç
mentées par He
pouvoir & auth
ils ont excellé p
mains, quine fi
perle contentan
& d'auoir des
qu'ils appelloie
charge que de
des Nauires, p
sions, pour
celuy qui esto
Pompée estab
quel tous les
qui l'assistoi
pondre; Et
vn grand D
le grand D
Chefs de ma
Mais ces c
la guerre,
stendoient le
dement des
missions ter
la Iurisdic
ferents de
leurs Offic
pensé aue
merce, &
leur eult es
micituté de

1633_0709.jpg



1633_0021.jpg



1633_0022.jpg

22 *M. DC. XXXIII.*

entre plusieurs & bien souvent contrélutée par les Gouverneurs des Prouinces maritimes qui pretendoient auoir droit d'Admirauté en leur Gouvernement : c'est pourquoy la navigation ne s'est iamais accreue ny auantagée sous les Admiraux, & tant s'en faut, qu'elle en a receu de grands troubles & incommoditez, sans qu'on ait entrepris par cy-deuant d'y mettre la main à bon escient.

Ceste grande œuvre estoit reservée au Roy, qui deuoit lauer ceste vieille tache de la gloire de ses deuanciers, & reparer par sa prudence & par son bon heur l'iniure faite à la nature par vn si long & opiniastre mespris des faueurs qu'elle a si largemēt respandues sur nos costes.

C'est pourquoy pour donner le premier branle à ses saintes & glorieuses intentions, il a commencé par le project d'une forte société & compagnie par le moyen de laquelle les amas & emplois des denrées & marchandises de France ne se faisoient que par les François, & pour les François, & le transport aux Pays estrangers, ne se faisant aussi que par eux, & pour eux, on verra bientôt le bon marché & l'opulence resfleuir en ce Royaume, & la vigueur d'iceluy retenuë & conservée comme par vne espece de digue qui l'empeschera de s'escouler & espandre, entre les mains estrangeres, ainsi que scauent fort bien practiquer les Anglois, & plus encores les Holandois, qui font des compagnies mercantiles si puissantes qu'elles ressemblent à des Republiques, dressans des armées &

Le
faisant des
licolier : ta
chands, qu
bien vny, bi
publique.
Mais po
des preced
d'un Chef
pouvoir pa
fait l'erec
Chef, &
tion & co
des charg
pour ram
ne toute l
re & plus
les & con
gnons, q
en dispu
où estar
personn
que les
ruilleau
fardeau
tier.
Auf
me &
& la p
occali
ne m
yne se
cret,
eude,

1633_0710.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan